

Arrêté temporaire n°314-2025-COU  
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

RUE DU STADE (COUHE) et RUE DU VIEUX CHENE

Le Maire de Valence-en-Poitou,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1 et R. 417-11,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU l'arrêté N°112-2020-VAL en date du 27 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur CHASTEL Grégoire, Maire délégué de la commune déléguée de Couhé,

VU la demande en date du 03/07/2025 émise par SPIE CITYNETWORKS demeurant Avenue du Président Kennedy 87000 LIMOGES représentée par Monsieur ARIFI pour le compte de T3M SEGMATEL demeurant 55 ZA Gilles 40200 SAINT PAUL EN BORN représentée par Monsieur ARIFI aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

**CONSIDÉRANT** que des travaux sur réseaux ou ouvrages de télécommunications rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 15/07/2025 au 11/11/2025 RUE DU STADE (COUHE) et RUE DU VIEUX CHENE,

**ARRÊTE**

**Article 1**

À compter du 15/07/2025 et jusqu'au 11/11/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE DU STADE et RUE DU VIEUX CHENE :

- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route ;
- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h ;
- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 50 km/h hors agglomération ;

**Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, T3M SEGMATEL.

**Article 3**

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Valence-en-Poitou, le 15 juillet 2025

Pour le Maire,  
Maire délégué de COUHÉ

Grégoire CHASTEL



**DIFFUSION:**

- T3M SEGMATEL
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Service d'Incendie et de Secours de Valence-en-Poitou
- SPIE CITYNETWORKS
- Responsable des Services Techniques

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr); dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer; pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.